



## Pour une "Constituante" de l'Ecologie Politique

*Contribution du Cnir des Verts*

Le CNIR, ayant validé le texte du CAP d'Europe Ecologie comme cadre de travail relatif au calendrier et à la méthodologie de travail jusqu'à la tenue des Assises de novembre, précise les points suivants.

Les assises de novembre constituent une étape du processus de rassemblement des écologistes. Celui-ci en effet doit maintenir une perpétuelle dynamique et un enrichissement du projet.

Le CNIR souhaite que le comité de pilotage composé par le comité des 21 membres du CNIR et les membres du groupe 4 du CAP porte une attention particulière dans ses propositions à l'espace d'expression, d'initiative et de décision des militant-e-s qui ne souhaitent pas rejoindre formellement un parti politique. Cette richesse particulière de la dynamique du Rassemblement des écologistes Europe Ecologie ne doit pas être perdue.

Le comité de pilotage devra également veiller à la prise en compte, dans ses propositions, des idées fondatrices du projet démocratique des écologistes concernant l'organisation fédérale et le principe de subsidiarité.

Le CNIR propose que les questions de la majorité qualifiée et les modalités du respect des sensibilités politiques soient portées au débat.

Le comité de pilotage est également chargé de préparer l'organisation de la « conférence de consensus ».

**Le CNIR souhaite :**

- que l'information sur la structuration du rassemblement permette une pleine association des adhérent-es. **Compte-rendu et relevés de décision des réunions d'Europe Ecologie doivent faire l'objet d'une communication systématique aux instances Vertes, notamment au CNIR.**
- que les groupes de travail d'Europe écologie s'ouvrent largement afin que le rassemblement se construise en associant le maximum de personnes.
- que le principe de parité homme/femme soit assuré dans les instances d'Europe écologie, et exige que la représentation verte dans les instances d'Europe Ecologie soit paritaire.
- que le principe de la représentation des sensibilités, pour la composante verte, soit assuré.
- éviter la mise en place pour les élu-e-s d'un corps électoral spécifique dans les instances d'Europe Ecologie.

**Le Cnir rappelle :**

- Que les instances nationales Vertes (Collège exécutif, Conseil politique, CNIR, Conseil Statutaire) continuent de fonctionner en toute conformité aux statuts et à l'agrément intérieur nonobstant les instances provisoires d'Europe écologie.
- Au cours de cette phase cruciale de la vie du Rassemblement des écologistes, il importe de valider chaque étape du processus.
- A cette fin, il est impératif de veiller particulièrement à la qualité du travail de concertation.
- Le CNIR de septembre aura à se prononcer sur le mode de validation du processus par les adhérent-es des Verts sur la base des options en présence : validation préalable par les Verts, validation simultanée lors des assises, validation par les Verts après les assises. Un atelier sur ces options sera organisé lors des journées d'été sur la base de documents explicitant les différentes hypothèses.
- Les instances issues des décisions prises lors des assises devront être mises en place dans un délai maximal de trois mois après la tenue des assises.

**Unanimité pour**

Conseil national interrégional des Verts des 19 et 20 juin 2010